Case
FRC
5118

ADRESSE

DU CONSEIL GÉNÉRAL

DU DÉPARTEMENT DE LOIR ET CHER

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Du 12 août 1792, l'an 4e. de la Liberté,

Imprimée & envoyée aux 83 Départemens, par ordre de l'Assemblée.

LÉGISLATEURS,

NOUS recevons en ce moment le décret par lequel vous suspendez le pouvoir exécutif. On va livrer ce décret à la presse. Il sera suivi immédiatement d'une adresse à nos concitoyens, pour leur inspirer l'attitude fière qui convient à un peuple libre.

Pétition. N°. 79.

Les Corps administratifs de Blois sont réunis pour aviser aux mesures que nécessite la circonstance actuelle. Soyez sûrs, Législateurs, que constamment ralliés autour de l'Assemblée nationale, elle sera notre boussole. Nous veillerons à l'exécution des loix, à la sûreté des personnes & des propriétés, au maintien de la paix; & si vous devez périr sous les débris de l'édifice de la liberté, votre tombeau sera le nôtre.

GRÉGOIRE, *Président.*

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

835